

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **3e jour du mois d'avril 2023**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5 et Maire suppléant
- Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent :

- Monsieur Hugues Grimard, Maire

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Jean Roy, conseiller et Maire suppléant.

Est également présent :

- Monsieur Georges-André Gagné, Directeur général et greffier suppléant

Il est donc procédé comme suit :

2023-120

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

4.2 REMERCIEMENT DU CAB POUR LES POPOTES ROULANTES

8.13. MANDAT POUR UN SERVICE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES MUNICIPALES

Et le point 8.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DE MARS est reporté

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES DU LUNDI 3 AVRIL 2023 À 18 H 30 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2023

3.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2023

3.3 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2023

4. CORRESPONDANCE

4.1 COMMANDITES ACCORDÉES AU CLUB DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTES VAL-DES-SOURCES

5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

6. DEMANDE D'APPUI

6.1 GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE L'ESCALE : PRIX AMBASSADEUR VAL-DES-SOURCES 2023

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2023-350 VISANT L'ANNEXION À LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL

8. ADMINISTRATION ET FINANCE

~~8.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DE MARS~~ Reporté

8.2 MANDAT POUR RÉALISER UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LA MISE EN COMMUN DE SERVICE À LA COUR MUNICIPALE

8.3 SÉLECTION D'UN FOURNISSEUR DE SERVICE POUR L'ADMINISTRATION DE PROGRAMME D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIF OFFERT AUX EMPLOYÉS DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

8.4 EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION - STAGIAIRE

8.5 ADJUDICATION D'UNE OFFRE DE 947 900 \$

8.6 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 947 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 AVRIL 2023

8.7 BILAN DU BRUNCH DU CONSEIL - Edition 2023

8.8 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ - RÉSERVÉ AFIN DE FINANCER UN TERRAIN RUE DENAULT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT PUBLIC

8.9 RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT : MANDAT POUR SERVICE PROFESSIONNEL POUR UNE ÉTUDE DE STABILITÉ COMPLÉMENTAIRE POUR UNE CONSTRUCTION SUR LE TERRAIN À L'INTERSECTION DE LA RUE DU ROI ET DU BOULEVARD SAINT-LUC

8.10 DEMANDE AU MTQ POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE LATÉRALE (HALTE MUNICIPALE)

8.11 DEMANDE D'AIDE DE LA RIPTL POUR LE DOSSIER DE CONTROLE DES ACCÈS AUX TROIS-LACS ET DE STATION DE LAVAGE

8.12 PARTAGE DES REDEVANCES SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES
AVEC LA VILLE DE DANVILLE

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 2023-003 - TRAVAUX DE
SURFACAGE

9.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - DEMANDE DE
SUBVENTION - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (Larochelle et 20e Avenue)

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE POUR LE SERVICE LOISIRS,
CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.2 APPUI FINANCIER À L'ORGANISME LA SOURCE D'ART POUR
L'ANNÉE 2023

10.3 EMBAUCHE D'UN OUVRIER QUALIFIÉ D'ENTRETIEN -POSTE DE
REMPLACEMENT

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

11.1 RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS

11.2 DÉROGATION MINEURE 451-453 RUE CHASSÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 PROJET DE CONTRAT 9-1-1 ET DE RÉPARTITION INCENDIE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2023-121

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la
conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023.

Adoptée

2023-122

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2023

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère
Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2023.

Adoptée

2023-123

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2023

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2023
Adoptée

2023-124

GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE L'ESCALE : PRIX AMBASSADEUR VAL-DES-SOURCES 2023

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

DE REMETTRE une somme de 250 \$ à titre de « Prix Ambassadeur Val-des-Sources » pour l'étudiant de l'École secondaire de l'Escale s'étant le plus démarqué par son engagement dans le rayonnement de l'école et de sa communauté. Ce prix sera remis lors du Gala Méritas qui aura lieu le 8 juin 2023.

Cette somme sera prise à même les fonds du tournoi de golf du Maire.

Adoptée

2023-125

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2023-350 VISANT L'ANNEXION À LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL

Le conseiller René Lachance donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil sera présenté pour adoption un règlement visant l'annexion à la Ville de Val-des-Sources une parcelle de terrain faisant actuellement partie de la Ville de Danville et décrit par l'arpenteur-géomètre Yves Drolet sous sa minute 15587 du 31 mars 2023, visant une superficie de 144 625.30 mètres carrés et situé à l'extrémité de la rue de l'Ardoise, longeant la Route 249 (boulevard du Conseil).



Le projet de règlement a été déposé au conseil.

Aucune résolution adoptée au point 2023-126 – Le numéro 2023-126 n'existe donc pas au livre des procès-verbaux.

LISTE DES DÉBOURSÉS DE MARS

Ce point est reporté à la prochaine séance

2023-127

MANDAT POUR RÉALISER UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LA MISE EN COMMUN DE SERVICE À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources et la MRC du Val-St-François souhaitent analyser l'opportunité d'une mise en commun de leur service de cour municipale ;

CONSIDÉRANT que la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a déposé une offre de services pour effectuer une étude d'opportunité pour la mise en commun des services de cour municipale au montant de 39 900 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources et que la MRC Val-Saint-François ont présenté de subvention pour un projet d'intégration des Cours municipales de Val-des-Sources et de la MRC du Val-Saint-François dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer cette étude d'opportunité pour la mise en commun de service à la cour municipale au montant de 39 900\$ avant taxes, seulement si la Ville reçoit l'approbation de l'aide financière provenant du programme de subvention « Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale".

Adoptée

2023-128

SÉLECTION D'UN FOURNISSEUR DE SERVICE POUR L'ADMINISTRATION DE PROGRAMME D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIF OFFERT AUX EMPLOYÉS DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources a procédé à un appel d'offres pour octroyer le contrat de fournisseur de services pour l'administration de son Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources a reçu, analysé les propositions de six fournisseurs de service et rencontré trois de ceux-ci dans le cadre de la sélection du fournisseur de service pour son Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources désire retenir les services de Desjardins Assurances en tant que fournisseur de service pour son Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à fournir à Desjardins Assurances, dans les délais fixés, les informations nécessaires au transfert et à la mise en place du programme.

Adoptée

2023-129

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION - STAGIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources favorise l'embauche de stagiaires au sein de son organisation ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Rosalie Massé de Val-des-Sources étudie en comptabilité et gestion au Cégep de Thetford;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE madame Rosalie Massé soit engagée à titre de technicienne en comptabilité et gestion stagiaire pour une durée de 11 semaines à raison de 28 heures par semaine ;

QUE le Directeur général soit mandaté pour signer tous documents relatifs à son embauche et à son dossier de stagiaire.

Adoptée

2023-130

ADJUDICATION D'UNE OFFRE DE 947 900 \$

ATTENDU QUE la Ville de Val-des-Sources a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 avril 2023, au montant de 947 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

74 400 \$	4,49000 %	2024
78 100 \$	4,49000 %	2025
82 300 \$	4,49000 %	2026
86 200 \$	4,49000 %	2027
626 900 \$	4,49000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,49000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

74 400 \$	4,95000 %	2024
78 100 \$	4,65000 %	2025
82 300 \$	4,40000 %	2026
86 200 \$	4,35000 %	2027
626 900 \$	4,35000 %	2028

Prix : 98,55100 Coût réel : 4,76858 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES SOURCES

74 400 \$	4,90000 %	2024
78 100 \$	4,90000 %	2025
82 300 \$	4,90000 %	2026
86 200 \$	4,90000 %	2027
626 900 \$	4,90000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,90000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2023 au montant de 947 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2007-129, 2011-175, 2016-241 et 2017-263. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2023-131

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 947 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Val-des-Sources souhaite emprunter par billets pour un montant total de 947 900 \$ qui sera réalisé le 11 avril 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007-129	58 200 \$
2011-175	372 800 \$
2016-241	84 900 \$
2017-263	116 300 \$
2017-263	315 700 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2011-175, 2016-241 et 2017-263, la Ville de Val-des-Sources souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 avril 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le Maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	74 400 \$	
2025.	78 100 \$	
2026.	82 300 \$	
2027.	86 200 \$	
2028.	90 700 \$	(à payer en 2028)
2028.	536 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2011-175, 2016-241 et 2017-263 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 avril 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2023-132

BILAN DU BRUNCH DU CONSEIL - EDITION 2023

CONSIDÉRANT le brunch des conseillers organisé le 19 février 2023 à la Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies;

CONSIDÉRANT le nombre de participants estimé à 204 adultes, 20 enfants et les 12 bénévoles;

CONSIDÉRANT les dépenses évaluées à 2 600,61 \$ comprenant l'achat des marchandises;

CONSIDÉRANT le montant total des commandites de 2 125 \$;

CONSIDÉRANT le total des bénéfices à 2 503 \$;

CONSIDÉRANT que le but de cette organisation 2023 est d'aider financièrement la Fondation CSSS des Sources, le Club des Petits déjeuners et l'Association des Pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le Conseil municipal remette un chèque de 1 250 \$ à la Fondation CSSS des Sources, un de 625 \$ au Club des Petits déjeuners et un troisième de 625 \$ à l'Association des Pompiers.

Adoptée

2023-133

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ - RÉSERVÉ AFIN DE FINANCER UN TERRAIN RUE DENAULT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT PUBLIC

CONSIDÉRANT la décision du 5 décembre 2022 par la résolution 2022-367 de réserver un montant de 50 000\$ à même le surplus accumulé pour acquérir un terrain rue Denault afin d'y aménager un stationnement public;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ce terrain portant les numéros de lots 3 170 903 et 3 170 904 a été réalisés;

CONSIDÉRANT le bilan de l'acquisition avec un coût total de 51 749.81\$ qui a été financé de la façon suivante :

- Utilisation du fonds d'administration 1 749.81\$
- Utilisation du surplus réservé de 50 000.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

D'AFFECTER le surplus accumulé - réservé pour un montant de 50 000.00 \$ afin de financer une partie de l'acquisition du terrain rue Denault pour l'aménagement d'un stationnement public.

Adoptée

2023-134

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT : MANDAT POUR SERVICE PROFESSIONNEL POUR UNE ÉTUDE DE STABILITÉ COMPLÉMENTAIRE POUR UNE CONSTRUCTION SUR LE TERRAIN À L'INTERSECTION DE LA RUE DU ROI ET DU BOULEVARD SAINT-LUC

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le mandat d'une étude de stabilité complémentaire pour une construction sur le terrain situé à l'intersection de la rue du Roi et du boulevard Saint-Luc ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce mandat, il sera réalisé une évaluation géotechnique succincte afin de définir la stabilité actuelle des pentes de la Mine Jeffrey vis-à-vis des emplacements d'un complexe hôtelier projetés afin de statuer sur la faisabilité de ce projet ;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme ;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
FNX Innov	32 200 \$
WSP	49 896 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le mandat pour une étude complémentaire de stabilité pour une construction sur le terrain à l'intersection des rues du roi et boulevard Saint-Luc à la firme FNX Innov pour le montant inscrit à la soumission soit 32 200,00\$ (prix avant taxes).

Adoptée

2023-135

DEMANDE AU MTQ POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE LATÉRALE (HALTE MUNICIPALE)

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources et que la Corporation pour la restauration et la mise en valeur du site Jeffrey souhaitent augmenter l'achalandage touristique ;

CONSIDÉRANT les nouveaux attraits et aménagements érigés dans les dernières années pour mettre en valeur le puits minier;

CONSIDÉRANT qu'une demande doit être déposée auprès du Ministère des Transports pour permettre l'installation de panneaux de signalisation routière latérale indiquant la présence d'un endroit aménagé le long d'une route pour les automobilistes qui souhaitent se reposer.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose une demande auprès du Ministère des Transports pour permettre l'installation de panneaux de signalisation routière latérale sur les routes 255 et 249 indiquant la présence d'endroit aménagé le long d'une route offrant les services suivants, soit une halte routière, un belvédère, des toilettes, l'eau potable, des bornes de recharge électrique, le WI-FI et l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Adoptée

2023-136

DEMANDE D'AIDE DE LA RIRPTL POUR LE DOSSIER DE CONTROLE DES ACCÈS AUX TROIS-LACS ET DE STATION DE LAVAGE

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipal de restauration et de préservation des Trois-Lacs RIRPTL réunit quatre municipalités (Val-des-Sources, Wotton, Saint-Rémi-de-Tingwick et Tingwick) qui ont toutes un objectif commun : la protection du plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la régie est devenue le promoteur des projets de restauration et de préservation du lac Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT QU'une des bonnes pratiques pour protéger est d'inspecter et nettoyer son embarcation avant la mise à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas les ressources humaines disponibles pour monter les projets afin de mener à terme la mise sur pied de descentes publiques payante ainsi que des stations de lavage de bateaux;

CONSIDÉRANT QUE Val-des-Sources trouve important de mettre en place rapidement un système commun entre les municipalités de barrières de descentes et de station de nettoyage de bateaux

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE le conseil demande à la RIRPTL d'effectuer les demandes de soumissions et des subventions afin que le dossier puisse avancer en complémentarité entre les municipalités concernées;

QUE la mise-en place des barrières de descentes et de station de nettoyage de bateaux seront effectuées par les municipalités concernés.

Adoptée

2023-137

PARTAGE DES REDEVANCES SUR LES CARRIÈRES ET SABLÈRES AVEC LA VILLE DE DANVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) (L.C.M.) (articles 78.1 à 78.15) prévoit l'obligation pour les municipalités de constituer par règlement un fonds réservé à la réfection des voies municipales et, à cette fin, permet l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières exerçant leurs activités sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources a adopté le règlement intitulé « Règlement 2009-149 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières) ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ces dispositions d'imposition vise à compenser pour les dommages causés par le transport qui provient de ces sites selon le principe de l'utilisateur payeur ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a sur le territoire de Val-des-Sources les carrières Burbank et Ardobec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources n'a pas constitué de fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au sens de l'article 110.1 de la Loi sur les compétences municipales.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources et la Ville de Danville désirent se prévaloir des dispositions des articles 78.13 et suivants de la L.C.M. pour conclure une entente intermunicipale pour le partage des sommes amassées dans le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques créé par Val-des-Sources ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a demandé par la résolution adoptée en juillet 2022 à la Ville de Val-des-Sources de signer une entente sur le partage des sommes versées au fonds ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources reçoit les déclarations des exploitants selon les fréquences prescrites à l'intérieur du Règlement 2009-149, soit 3 fois par année ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte de partager les sommes perçues de l'exploitation des carrières sur le territoire de Val-des-Sources avec la Ville de Danville selon le mode de répartition suivant :

La distribution des sommes recueillies relativement à des substances ayant transitées durant l'exercice financier annuel dans le fonds local réservé à l'entretien de certaines voies publiques de VAL-DES-SOURCES sera calculé de la façon suivante :

Pour la Carrière Burbank

Le montant des sommes versées annuellement dans le fonds;

Soustraction de 15% (du montant annuel) qui représente les coûts d'administration pour la gestion de ce fonds local par la Ville de VAL-DES-SOURCES;

Finalement du 85% restant, il sera appliqué : 63.89%, qui représente la quote-part à remettre à DANVILLE

Pour la Carrière Ardobec

Le montant des sommes versées annuellement dans le fonds;

Soustraction de 15% (du montant annuel) qui représente les coûts d'administration pour la gestion de ce fonds local par la Ville de VAL-DES-SOURCES;
Finalement du 85% restant, il sera appliqué : 70,53%, qui représente la quote-part à remettre à DANVILLE

Les montants déterminés selon les modalités décrites sont remis à DANVILLE le 30 avril de chaque année pour les sommes recueillies relativement à des substances ayant transitées au cours de l'année civile précédente.

Il est entendu que VAL-DES-SOURCES devra avoir reçu de l'entreprise assujettie les sommes du droit payable avant d'émettre un paiement à DANVILLE.

QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'Entente intermunicipale sur la répartition des sommes perçues de l'exploitation d'une carrière et sablière avec la Ville de Danville.

Adoptée

2023-138

MANDAT POUR UN SERVICE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a quelques créances qui ne peuvent être récupérées par la procédure de vente pour taxes ;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de la Ville de Val-des-Sources la firme d'avocats Cain Lamarre a déposé une offre de services le 20 mars 2023 pour un service de recouvrement des créances municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources confie à la firme d'avocats Cain, Lamarre, le mandat de recouvrement des créances municipales selon les taux suivants, tel que déposé dans l'offre du 20 mars 2023 :

Sommes perçues	% d'honoraires en fonction de la somme perçue*
1 000 \$ et moins	25 %
1 000 \$ à 5 000 \$	15 %
5 000 \$ et plus	10 %

- Honoraires minimum de 100 \$ par dossier. Déboursés, taxes et frais exclus.

QUE le directeur général est autorisé à signer tous les documents liés au mandat de recouvrement.

Adoptée

2023-139

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 2023-003 - TRAVAUX DE SURFACAGE

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour des travaux de génie dans le cadre des travaux resurfacement 2023 ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 10 mars 2023;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Pavage Veilleux inc	281 431.38 \$
Pavage Drummond inc	335 137.96\$
Eurovia Qc Construction inc	289 421.40\$
Sintra inc	272 487.25 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroi, au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat des travaux d'infrastructures 2023 à l'entreprise Sintra inc. au montant inscrit à la soumission soit 272 487,25 \$, (taxes incluses).

Adoptée

2023-140

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - DEMANDE DE SUBVENTION - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (LAROCHELLE ET 20E AVENUE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources travaille à une remise de son réseau routier local depuis quelques années et que ce projet nécessite des sommes importantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources projette des travaux de réfection de rue dans le secteur Trois-Lacs sur une partie du boulevard Larochelle ainsi que toute la 20^e Avenue ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection d'une partie du boulevard Larochelle est estimé à 50 000 \$ et les travaux de la 20^e Avenue est estimé à 25 000 \$ et que ce projet représente une priorité pour la Ville de Val-des-Sources en raison de l'état de la chaussée et de l'utilisation de cette rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources adresse une demande de subvention pour un montant de 50 000 \$ auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide d'amélioration du réseau routier municipal (Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) dans le cadre du projet de réfection d'une partie du boulevard Larochelle et de l'ensemble de la 20^e Avenue

Adoptée

2023-141

ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE POUR LE SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le service Loisirs, Culture et Vie communautaire a régulièrement besoin de transporter des équipements (chaises, tables, etc.) pour les activités de la municipalité et qu'il est opportun d'utiliser une remorque fermée ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'entreprise Remorques Dura-maxx (9291-5743 Québec inc.), seul fabricant local de remorque ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources fasse l'achat d'une remorque auprès de Remorques Dura maxx (9291-5743 Québec inc.) pour le montant prévu à la soumission en date du 27 mars 2023 soit 11 911 \$ excluant les taxes.

Adoptée

2023-142

APPUI FINANCIER À L'ORGANISME LA SOURCE D'ART POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT la demande de la Source d'Arts pour un soutien financier pour son fonctionnement annuel ;

CONSIDÉRANT que la Source d'art offre des cours et ateliers dans le domaine artistique et culturel à Val-des-Sources ;

CONSIDÉRANT que l'organisme doit assumer un loyer pour tenir ses activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources remette un montant de 6 000 \$ afin de soutenir l'organisme La Source d'Arts dans la poursuite de ses activités pour l'année 2023.

Adoptée

2023-143

EMBAUCHE D'UN OUVRIER QUALIFIÉ D'ENTRETIEN – POSTE DE REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT le titulaire du poste d'ouvrier qualité d'entretien est actuellement en congé maladie pour une période indéfinie ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de remplacer temporairement l'ouvrier qualifié d'entretien ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE monsieur Mario Cayer soit engagé à titre d'ouvrier qualité d'entretien au statut d'employé de remplacement, et ce à compter du 3 avril 2023 jusqu'au 15 décembre 2023 au taux horaire en vigueur à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2023-144

DROIT DE PASSAGE POUR LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE le Conseil municipal accepte le passage du parcours du Défi Pierre Lavoie sur le territoire de Val-des-Sources.

Adoptée

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	27	208 450 \$	208 450 \$
Février	15	369 000 \$	577 450 \$
Mars	18	914 750 \$	1 492 200\$

2023-145

DÉROGATION MINEURE 451-453 RUE CHASSÉ

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 451-453, rue Chassé;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser une marge de recul latérale droite de 0.79m au lieu de 2.00m tel que prescrit par la grille des spécifications de la zone 31-R issue du règlement de zonage 2006-116.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public le 17 mars 2023 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 451-453, rue Chassé.

Adoptée

2023-146

PROJET DE CONTRAT 9-1-1 ET DE RÉPARTITION INCENDIE

CONSIDÉRANT les projets de contrats et de répartition incendie ainsi que l'offre de service de répartition envoyée par Monsieur Louis Lacroix, gestionnaire des comptes clients du Centre d'expertise CAUCA, en date du 9 mars 2023;

CONSIDÉRANT le coût total estimés à 32 532,34\$ (Taxes incluses), étalé sur 5 ans :

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'ADOPTER les projets de contrats et de répartition incendie ainsi que l'offre de service de répartition.

Adoptée

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

A tour de rôle, les conseillers prennent la parole :

Monsieur Pierre Benoit résume les propositions du Comité de circulation situés à l'intersection des Rues Hilaire et des Mésanges, du boulevard Olivier et au boulevard St Luc. Il rappelle également que ce vendredi 9 avril est la journée du Défi 12 heures de Hockey et que la Ville a constitué une équipe pour y participer.

Madame Caroline Payer confirme la création du Comité pour la mise à l'honneur des femmes. Elle informe également qu'elle travaille sur une proposition de révision des mentions d'honneur pour l'embellissement.

Madame Isabelle Forcier informe que la semaine du 16 au 22 avril est consacrée à l'engagement des bénévoles. Elle met à l'honneur une employée de la ville et native de Val-des-Sources, Manon Carrier, qui prend sa retraite le 7 avril.

Madame Andréanne Ladouceur fait mention de la semaine du livre du 17 au 21 avril à la bibliothèque.

Monsieur René Lachance parle du renouvellement de la convention collective.

Monsieur Jean Roy a accompagné le directeur Inspection et Environnement lors des visites de contrôle sur le nombre de bac de déchets. Il relate quelques éléments d'incivilité concernant les bacs de poubelle.

2023-147

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le Conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19h24

Adoptée

M. Jean Roy, Maire suppléant

**M. Georges-André Gagné,
Directeur général et Greffier suppléant**